

Montréal, le 19 février 2021

Par courrier électronique et SDÉ

Monsieur Marc Cloutier
Directeur général
ACEF de Québec
210-265, rue de la couronne
Québec (Québec) G1K 6E1

Objet : Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel
Dossier : R-4141-2020

Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre de ce jour requérant un délai additionnel aux fins de déposer une demande d'intervention pour l'ACEF de Québec dans le dossier mentionné en objet.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accepte ce délai additionnel et attendra donc la demande d'intervention **au plus tard à 12h, le 22 février 2021.**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd